

A lire très attentivementet à signer.

- I. Le présent règlement est applicable à tout exposant inscrit et admis. Celui-ci s'engage à respecter les mesures d'ordre et de police prescrites par les autorités et l'association ART'COM'IN' Le Blanc.
- II. La brocante est ouverte gratuitement aux visiteurs de 7h 00 à 19h00.
- III. Les inscriptions des exposants sont personnelles, payables à l'avance à l'association ART'COM'IN' Le Blanc.
Toute inscription non payée ne sera pas prise en compte.
- IV. L'association ART 'COM' IN' étudie les demandes d'inscription. Elle les accepte ou les refuse à son gré, le demandeur ne pouvant faire appel de la décision prise. Le Maire signe les autorisations pour les particuliers.
- V. **La présentation et la vente d'objets ou de meubles neufs et copies sont strictement interdites.**
- VI. L'installation des stands devra être terminée à 8h30 du matin au plus tard. L'accueil et le placement des exposants se feront à partir de 6h00 du matin.
- VII. **Si le participant n'a pas occupé son emplacement avant 8h00, il sera considéré comme démissionnaire et l'association disposera de son emplacement sans que le participant puisse demander ni remboursement ni indemnités.**
- VIII. Les emplacements sont déterminés par le soin de l'association. L'affectation des stands est définitive pour la durée de la brocante après paiement intégral de son emplacement. Aucun exposant ne pourra sous louer, partager ou échanger tout ou partie de son emplacement.
- IX. **IMPORTANT : Stationnement des véhicules.**
 - * Toutes demandes pour disposer de son véhicule seront étudiées au mieux par les organisateurs en fonction des contraintes imposées par la sécurité. Aussi, un exposant ne pourra considérer comme acquis sa demande, même s'il respecte la condition des 7ml minimum.
 - * Si vous souhaitez disposer de votre véhicule sur votre stand prévoyez la surface nécessaire dans la réservation de votre stand.
 - * Dans l'espace du marché les véhicules utilitaires et les camions seront interdits sur la partie centrale.
- X. L'association ART' COM' IN' loue les emplacements au prix fixe de
 - * Espace Antiquités dans la salle des Fêtes :
 - * 6,50 Euros le M² (Strictement réservé aux professionnels)
 - * Espace Brocante et Collections du Marché Couvert :
 - * 2 Euros le M² (partie couverte ou découverte).
 - * Espace Brocante Rues et Places :
 - * 3 EUR le Mètre linéaire
- XI. Toute infraction au présent règlement peut amener l'association à prononcer l'exclusion de l'exposant en cause, sans aucun recours pour celui-ci.
- XII. Toutes les dispositions prises par l'association, pour la bonne tenue de la brocante, devront être rigoureusement suivies par les exposants. Si les circonstances obligeaient l'association à modifier le plan d'installation de la brocante, il sera opposable à tous.
- XIII. Les exposants renoncent à tout recours contre les organisateurs de la brocante pour quelque dommage, préjudice ou perte que ce soit et quelle qu'en soit la cause. La signature du bulletin d'inscription ci-joint vaut renonciation de recours.
- XIV. L'association décline toute responsabilité, en cas d'accident, incident, vol ou incendie. Chaque exposant doit faire couvrir ses risques, responsabilité civil, vol, détérioration, etc., personnellement et à sa convenance. En outre, l'association n'assure pas le gardiennage des lieux d'exposition.
- XV. Il est demandé aux exposants, à la fin de la manifestation, de laisser leur emplacement propre et d'utiliser les sacs poubelles remis par les organisateurs lors de l'accueil.
- XVI. En cas de découverte de fausses déclarations sur le bulletin d'inscription, et avant d'éventuelles poursuites, l'inscription est automatiquement annulée.
- XVII. L'association ne rembourse aucune inscription en cas de désistement déclaré **après le 01 AOUT 2011**
- XVIII. Interdictions
 - * de fixer quoique ce soit sur les murs des salles d'exposition.
 - * d'appuyer quelque objet que ce soit sur les vitrines ou façades d'immeubles.
- XIX. **EXPOSANTS MINEURS :** Les mineurs devront présenter une autorisation, écrite de leurs parents, les autorisant à vendre des objets correspondant à leur âge.

Dater et signer
« Lu, bon pour accord »

Pour l'association ART'COM'IN'
La Présidente,